

Décision

Générale

colonial

Décision n° 583 portant expulsion

n° 583

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

17 juillet 1945

Numéro JO

n° 7 du 01/07/1945

Date du numéro

1 juillet 1945

VISAS

Le Gouverneur p.i. de la Côte Française des Somalis et Dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vu l'ordonnance du 4 juin 1938 relatif à l'organisation de la Justice indigène à la Côte Française des Somalis

Vu l'arrêté du 19 janvier 1935 relatif au régime et à la surveillance des prisons ; La Commission de surveillance des prisons entendue,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

—Sont expulsés du territoire de la Côte Française des Somalis et Dépendances : Abdi Issé. 23 classe, mle 3143, né à Erigavo (Somaliland) vers 1924 ; race rod, Doulbanté, Nalé Ahmed. Ali Nalyé : fils de Issé Fayod et de Aïcha Hassan. Youssouf Elmi, 2 classe. mle 3037. né à Bourama (Somaliland) vers 1923 : race : Gadaboursi, Rer Nour, Mahamout Rer Odoua ; fils de Elmi Guelleh et de feu Moulaho Nour. Art. 2. —La présente décision sera notifiée aux intéressés, communiquée et publiée partout où besoin sera.

J. BEYRIES.